



COMPTE RENDU DU 3^{ème} COMITÉ DE SUIVI

SITE NATURA 2000 n°FR2601016 **« BOCAGE, FORETS ET MILIEUX HUMIDES DU BASSIN DE LA** **GROSNE ET DU CLUNISOIS »**

réuni le 19/01/16 à Cluny

Présents :

- * M. BONNETAIN François, Président du Comité de Suivi du site Natura 2000 (Com Com du Clunisois);
- * M. DURANEL Grégoire, Chargé de mission Natura 2000 - Com Com du Clunisois;
- * Mme BARNEL Sylvie, DDT de Saône-et-Loire;
- * M. BROYER Géraud, DDT de Saône-et-Loire;
- * M DURY Bertrand, Chambre d'Agriculture de Saône et Loire
- * M GAYRAL Michel, Comité départemental de randonnée pédestre
- * M GRIZARD Jean, Comité Départemental de Protection de la Nature et Association de protection de la Vallée de la Noue
- * M. LAPALUS Pierre, Com Com du Mâconnais Charolais;
- * M BONNOT Jean-Pierre, Com Com Entre Saône et Grosne
- * Mme FABRE Rachel, Établissement Public Territorial du Bassin Saône-Doubs
- * Mr LACOUR Bernard, FDSEA
- * Mme DUVERNAY Christiane, mairie d'Igé
- * Mme DELSALLE Joëlle, mairie de Berzé le Châtel
- * M MILLIAT Roger, mairie de Brandon
- * M NUGUES Pierre, mairie de Château
- * M CHEVALIER Lionel, mairie de Cruzille
- * M RENON Marcel, mairie de Dompierre les Ormes
- * Mme DELHOMME Denise, mairie de Donzy Le National
- * Mme BONNETAIN Catherine, mairie de Massilly
- * M LAPALUS Pierre, mairie de Saint-Léger sous la Bussière
- * M LEBLANC Paul, mairie de Sivignon
- * M PIRET Jean, mairie de Suin
- * M TEXIER, ONCFS SD 71
- * M BARRE Bertrand, ONF Bourgogne-Est
- * M CARRUSCA Stéphane, ONF Bourgogne-Est
- * M GOURLIN Benjamin, Société d'Histoire Naturelle d'Autun
- * M CASSARD Roger, Syndicat Mixte d'Aménagement de la Grosne

Excusés :

- * M. THEVENOUD Thomas, Député du Mâconnais;
- * Mme UNTERMAIER Cécile, Député de Bresse Tournugeois;
- * M SIRUGUE Christophe, Député du Chalonnais
- * M ACCARY André, Président du Conseil départemental de Saône et Loire
- * M. PATARD Claude, Président de la Com Com du Mâconnais Val de Saône;
- * M. CHASSIGNOL Rémy, Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques 71;
- * Mme SAUNIER Claire, DREAL Bourgogne;
- * M. BONIAU Henri, Maire de Cluny;
- * M BARDET Olivier, Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien.
- * M CAMUS, Fédération départementale des chasseurs de la Saône-et-Loire

Le 3^{ème} comité de suivi du site Natura 2000 du bassin de la Grosne et du Clunisois s'est réuni le **19 janvier 2016 à 14h30 à Cluny** sous la présidence de M. François BONNETAIN, Président du Comité de Suivi (COSUI) du site Natura 2000 Grosne-Clunisois.

Après un tour de table de présentation, le président remercie l'ensemble des personnes présentes et souligne l'importance de ces réunions qui permettent un travail collaboratif et compris par tous.

L'ordre du jour est le suivant :

- **Rappel sur les caractéristiques du site;**
- **Bilan de l'animation 2013,2014 et 2015;**
- **Perspectives pour l'animation 2016, 2017 et 2018;**
- **Renouvellement de la convention d'animation**

Rappel sur le site Natura 2000 Grosne Clunisois

Le site, désigné en février 2007, a été confié à la CCC en 2009 pour l'élaboration du Document d'Objectif. Terminé en 2013, le site est depuis en phase d'animation.

D'une superficie de 44208 ha et touchant 51 communes, le territoire se caractérise par un grande variété géologique et un réseau hydrographique dense avec un aspect paysager de bocage (46 % de prairie, 36 % de forêt).

Les espèces à l'origine de la désignation du site et sur lesquelles des mesures de gestion sont prévues sont :

- Le Sonneur à ventre jaune;
- L'Écrevisse à pattes blanches;
- Cinq espèces de chauves-souris;

Le site a également été désigné pour 44 habitats d'intérêt communautaires (association de plantes qui poussent dans un contexte particulier (sol, climat, gestion)).

Les principales activités économiques ayant des interactions avec ces espèces sont l'agriculture et la forêt. Les principaux enjeux de gestion sont la gestion du bocage (haies et ripisylves), des zones humides, des ruisseaux, des prairies humides ou sèches et des boisements humides.

En ce qui concerne les chauves-souris, leur cycle de vie nécessite d'une part des gîtes et cavités d'hibernation durant l'hiver et d'autre part des gîtes de mise bas et des territoires de chasse. Les gîtes et cavités répertoriées en Bourgogne forment une seule entité Natura 2000.

L'État sollicite la CCC afin de prendre en charge l'animation des cavités à proximité immédiate du périmètre du site Grosne-Clunisois. Il s'agit des grottes de la Roche d'Aujoux sur la commune d'Etrigny (2,821 hectares), des grottes du Mont Saint-Romain sur Blanot (7,318 hectares) et du tunnel du Bois Clair sur Berzé-la-Ville, Berzé-le-Châtel, Cluny, Jalogny, Sainte-Cécile et Sologny (846,4 hectares). Cette demande, d'un premier abord cohérent, nécessite cependant de plus amples renseignements, notamment pour le site du tunnel du Bois Clair et ce qu'il représente en terme de charge de travail supplémentaire. De plus, la décision doit être prise en concertation avec les communes concernées.

M Gourlin, de la SHNA, précise qu'il est prévu de mener l'étude du tunnel du bois clair en 2016, ce qui permettra de mieux cibler les besoins en animation de l'entité.

Bilan et analyse des 3 années d'animation

Sensibilisation et communication

Site Internet

Un site internet (<http://grosne-clunisois.n2000.fr/>) a été créé et a fait l'objet d'une remise à jour durant l'été 2015. Afin de maintenir une certaine attractivité, il nécessite d'être régulièrement alimenté.

Il est proposé, et accepté sur le principe par la DDT, tout en signalant la présence de ces documents sur le site propre de la DDT, que les formulaires d'évaluation des incidences, les mesures agricoles et la charte Natura 2000 soient également incorporés.

Année	Nombre de sessions	Durée moyenne
2013	991	2 minutes 10
2014	919	1 minute 31
2015	938	2 minutes 21

Panneaux d'exposition

Une exposition de 7 « roll-up » de 83 x 204 cm présentant le Sonneur à ventre jaune son cycle de vie et ses habitats a été réalisé. Les retours sont positifs même s'il est régulièrement fait remarque d'un manque d'information générales sur le Clunisois.

Plaquette de présentation

Il n'y a à l'heure actuelle pas de plaquette réalisée.

Des demandes de plaquettes thématiques ont été émises concernant les contraintes réglementaires agricoles (PAC et Natura 2000) sur les haies. Il est envisageable d'étendre ces fiches au drainage, au retournement de prairie ainsi qu'à la gestion forestière.

Articles de presse

Pour le moment, il s'agit de réponses aux sollicitations du JSL notamment. Il est envisageable de « provoquer » plus régulièrement des articles en fonction des dossiers traités.

Revue des collectivités locales

A l'heure actuelle, seul le magazine de la Communauté de Communes du Clunisois nous sollicite afin d'intégrer des articles sur Natura 2000. Ce moyen de communication pourrait être développé en proposant à l'avance des articles à insérer dans les revues.

Revue « L'écho du sonneur »

Parue en 2011 et 2012, la revue n'a pas été rééditée depuis. Nécessitant du temps, un budget d'impression et un dispositif de diffusion, il est prévu de remplacer ce support par le site Internet et les articles dans les revues des collectivités.

Animations et sorties

Grand public : Il a été fait le choix de ne pas proposer d'animation directement mais de répondre aux sollicitations des communes. Cela permet d'avoir un nombre de participants plus important et plus ciblé au territoire local.

Année	Nb de sorties	Nb de participants
2014	5	141
2015	4	137

Scolaire et péri scolaire : un apprenti a travaillé sur le sujet en 2014 et 2015, ce qui a permis de développer le nombre d'interventions. Celui-ci ayant quitté ses fonctions en octobre 2015, il ne sera pas possible de réaliser le même nombre de sorties dans les prochaines années.

Année	Nb de sorties	Nb d'élèves
2013	1	22
2014	3	45
2015	19	298

Veille, conseils et appui technique

Les évaluations d'incidence : globalement, cette obligation est de plus en plus connue mais il reste encore à améliorer l'information, notamment au niveau des nouveaux exploitants agricoles (reprise) mais aussi pour les travaux réalisés par le Conseil Départemental, ERDF, etc...

	2014	2015
Nb de dossiers	74	67
Temps passé (en jours)	105	78
Arrachage de haies	25	4
Retournement de prairie	16	24
Curage et travaux sur cours d'eau	15	12
Drainage, captage de mouillères, assèchement ZH	7	20
Autres (dont manifestations sportives)	11	7

Soutien à l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques

Afin de veiller au respect des engagements Natura 2000 sur le territoire, une partie du temps d'animation est consacrée au suivi de certaines politiques publiques telles que les contrats de rivières, la charte forestière du Clunisois, le territoire à énergie positive (TEPOS TEPCV), les politiques d'assainissement des eaux usées, le plan paysage et la valorisation du bois bocager.

Mise en œuvre des mesures de gestion

La contractualisation agricole

Le site du Clunisois concerne 450 exploitants agricoles. Afin d'élaborer le 1er programme, il a donc été choisi de diviser la zone en 3 entités : le Haut-Clunisois et le Clunisois, essentiellement tournés vers l'élevage bovin allaitant, ainsi que la plaine de Grosne, plus ouverte sur la polyculture élevage. 66 référents agricoles ont participé à 4 réunions par secteurs et ont permis de définir 25 mesures agro-environnementales territorialisées.

Ces mesures sont divisées en sous groupe :

Les mesures ponctuelles :

Code mesure	Objectifs	Aide annuelle
BO_CLUN_AR1	Maintien et entretien des arbres isolés ou têtards	3 € / arbre
BO_CLUN_PE1	Maintien et entretien des mares	55 € / mæe

Les mesures linéaires :

Code mesure	Objectifs	Aide annuelle
BO_CLUN_FO1	Entretien des rigoles de drainage	1,13 €/ ml
BO_CLUN_HA1	Maintien et entretien des haies sur 1 face	0,18 € / ml
BO_CLUN_HA2	Maintien et entretien des haies sur 2 faces	0,34 € / ml
BO_CLUN_RI2	Maintien et entretien de ripisylve	0,83 € / ml

Les mesures surfaciques :

Code mesure	Objectifs	Aide annuelle
BO_CLUN_RI1	Mise en défens de berges pour le développement de ripisylve	126 € / ha
BO_CLUN_HE1	Maintien d'un pâturage extensif sur les prairies pâturées	126 € / ha
BO_CLUN_HE2	Conversion de grandes cultures en surface en herbe sur les secteurs à enjeu faune	234 € / ha
BO_CLUN_HE3	Conversion de grandes cultures en surfaces en herbe sur les secteurs à enjeu flore	305 € / ha
BO_CLUN_PF1	Conservation des prairies de fauche sur sols acides	197 € / ha
BO_CLUN_PF2	Amélioration des prairies de fauches sur sols acides	278 € / ha
BO_CLUN_PF3	Conservation des prairies de fauches très courtement inondables et des prairies de fauches eutrophe	228 € / ha
BO_CLUN_PF4	Amélioration des prairies de fauches très courtement inondables et des prairies de fauches eutrophe	278 € / ha
BO_CLUN_PF5	Conservation des prairies et pelouses calcicoles	143 € / ha

BO_CLUN_PF6	Amélioration des prairies et pelouses calcicoles	165 € / ha
BO_CLUN_PH1	Gestion des habitats de reproduction du sonneur à ventre jaune (mouillères)	164 € / ha
BO_CLUN_PH2	Conservation des prairies paratourbeuses et bas marais neutro-alcalin	146 € / ha
BO_CLUN_PH3	Amélioration des prairies paratourbeuses et bas marais neutro-alcalin	165 € / ha
BO_CLUN_PH4	Conservation des mégaphorbiaies	164 € / ha
BO_CLUN_PS1	Conservation des pelouses sèches	146 € / ha
BO_CLUN_PS2	Amélioration des pelouses sèches	165 € / ha
BO_CLUN_PS3	Restauration des pelouses sèches	236 € / ha
BO_CLUN_VII	Lutte biologique sur les territoires de chasse des chauves-souris (vigne)	138 € / ha
BO_CLUN_GC1	Lutte biologique sur les territoires de chasse des chauves-souris (grandes cultures)	55 € / ha

En 2013, seul le secteur Grosne était ouvert à la contractualisation. 23 exploitations se sont engagées pour 5 ans.

En 2014, la contractualisation a été ouverte aux territoires du Clunisois et Haut Clunisois. Elle était cependant partielle car il n'y a pas eu de contractualisation possible pour les mesures linéaires et ponctuelles. 49 exploitation se sont engagées. Cependant, ces contrats ont été cassés par l'État dès la fin de la première année.

En 2015, la PAC a été modifiée : la prime à l'herbe a été supprimée, et a été « compensée » par une augmentation de l'ICHN (limitant le chargement à 1,59) et la mise en place d'une mesure « système » qui réduit le chargement à 1,4 en comptant les veaux de moins de 6 mois. Le nombre de mesures proposées sur notre territoire a du être revu à la baisse, et comprend 14 mesures agro environnementales et climatiques.

Les mesures ponctuelles :

Code mesure	Objectifs	Aide annuelle
BO_CLUN_AR01	Gestion et entretien des arbres isolés ou têtards	3,96 € / arbre
BO_CLUN_PE01	Gestion et entretien des mares	58 € / mæe

Les mesures linéaires :

Code mesure	Objectifs	Aide annuelle
BO_CLUN_FO01	Gestion et entretien des rigoles	1,29 € / ml
BO_CLUN_HA01	Gestion et entretien des haies	0,36 € / ml
BO_CLUN_RI01	Gestion et entretien de ripisylve	0,85 € / ml

Les mesures surfaciques :

Code mesure	Objectifs	Aide annuelle
BO_CLUN_SHP1	Maintien de l'élevage extensif sur les exploitations	80 € / ha
BO_CLUN_HE01	Maintien des zones humides et d'un pâturage extensif	56 € / ha

BO_CLUN_HE02	Mise en place d'un plan de gestion pastorale	75 € / ha
BO_CLUN_HE3	Conversion de grandes cultures en surfaces en herbe sur les secteurs à enjeu flore	305 € / ha
BO_CLUN_PF1	Conservation des prairies de fauche sur sols acides	197 € / ha
BO_CLUN_PF2	Amélioration des prairies de fauches sur sols acides	278 € / ha
BO_CLUN_PF3	Conservation des prairies de fauches très courtement inondables et des prairies de fauches eutrophe	228 € / ha
BO_CLUN_PF4	Amélioration des prairies de fauches très courtement inondables et des prairies de fauches eutrophe	278 € / ha
BO_CLUN_PF5	Conservation des prairies et pelouses calcicoles	143 € / ha
BO_CLUN_PF6	Amélioration des prairies et pelouses calcicoles	165 € / ha
BO_CLUN_PH1	Gestion des habitats de reproduction du sonneur à ventre jaune (mouillères)	164 € / ha
BO_CLUN_PH2	Conservation des prairies paratourbeuses et bas marais neutro-alcalin	146 € / ha
BO_CLUN_PH3	Amélioration des prairies paratourbeuses et bas marais neutro-alcalin	165 € / ha
BO_CLUN_PH4	Conservation des mégaphorbiaies	164 € / ha
BO_CLUN_PS1	Conservation des pelouses sèches	146 € / ha
BO_CLUN_PS2	Amélioration des pelouses sèches	165 € / ha
BO_CLUN_PS3	Restauration des pelouses sèches	236 € / ha
BO_CLUN_VI1	Lutte bio sur les territoires des chauves-souris (vigne)	138 € / ha
BO_CLUN_GC1	Lutte bio sur les territoires des chauves-souris (grandes cultures)	55 € / h

Le dispositif comporte tout d'abord une journée de formation en partenariat avec la Chambre d'Agriculture 71 à laquelle sont conviés les exploitants. Cette journée permet d'aborder non seulement les contrats proposés mais également les évaluations d'incidences. Suite à cette formation, un diagnostic d'exploitation est réalisé individuellement dans chaque ferme afin de revoir et confirmer les engagements réalisables. Une commission DDT valide chaque dossier avant qu'il ne soit remis à l'exploitant qui doit alors enregistrer les engagements retenus lors de sa déclaration PAC avant le 15 mai.

Bilan 2015 :

Mesure	Montant unitaire	Quantité	Unité	Montant total	Nb de dossiers	Nb d'exploitants
BO_CLUN_AR01	3,96 €	42	arbres	166,32 €	42	4
BO_CLUN_PE01	58,00 €	63	mares	3 654,00 €	59	25
BO_CLUN_FO01	1,29 €	14212	ml	18 333,48 €	245	28
BO_CLUN_HA01	0,36 €	75737	ml	27 265,32 €	351	25
BO_CLUN_RI01	0,85 €	6190	ml	5 261,50 €	26	13
BO_CLUN_HE01	56,00 €	694,67	ha	38 901,52 €	167	47
BO_CLUN_HE02	75,00 €	22,79	ha	1 709,25 €	5	2

BO_CLUN_HE03	95,00 €	0,5	ha	47,50 €	2	1
BO_CLUN_HE04	196,00 €	9,94	ha	1 948,24 €	4	4
BO_CLUN_HE05	66,00 €	71,13	ha	4 694,58 €	26	5
BO_CLUN_HE06	284,00 €	7,61	ha	2 161,24 €	7	1
BO_CLUN_HE07	95,00 €	7,06	ha	670,70 €	10	7
BO_CLUN_SHP1	80,00 €	5565,97	ha	445 277,60 €	260	51

Bilan total :

	2013	2014	2015
Nb d'exploitations	23	25	76
Nb de contrats	346	318	222
Surface (ha)	522,46	714,78	6379,67
Linéaires (ml)	59656	16294	96139
Unités	30	68	105
Total financier / an	95 567,56 €	110 275,39 €	550 091,25 €
Sur 5 ans	477 837,80 €	/	2 750 456,25 €

Bilan 2013 – 2020 : 3 338 569,44 €

La contractualisation forestière

L'année 2015 s'est terminée sur la signature du premier contrat forestier : 28 arbres sénescents seront maintenus pour 30 ans. Le montant financier s'élève à 1905 €.

Un autre projet de contrat concerne l'aménagement d'un passage à gué sur un ruisseau forestier présentant une population d'Écrevisses à pattes blanches.

La contractualisation « ni agricole ni forestière »

A l'heure actuelle, aucun contrat n'a été réalisé. Cependant, un travail de cartographie et de priorisation d'action a été mené sur les habitats de pelouses calcaires.

La charte Natura 2000 :

Malgré la signature d'un arrêté préfectoral de désignation du site en tant que Zone Spéciale de Conservation le 4 mars 2015 et d'un arrêté préfectoral listant les parcelles éligibles pris le 28 août 2015, il avait été proposé au niveau national la suppression de l'exonération fiscale (TFPNB). Finalement, celle-ci demeure inchangée.

Évaluation et amélioration du dispositif

Les inventaires écologiques

Austroptamobius pallipes (Ecrevisse à pattes blanches)

2013 : 2 secteurs prospectés

2014 : 5 ruisseaux prospectés (1 seule nouvelle donnée)

2015 : 16 ruisseaux prospectés (2 nouvelles données mais mauvaises conditions météo : étiage)

Bombina variegata (Sonneur à ventre jaune)

2014 : Prospections dans les secteurs sans données
2015 : Prospections dans les secteurs sans données (Mauvaises conditions météo)

Chauves-souris :

Suivis annuels de 2013 à 2015 de 3 sites d'hibernation, prospection des cavités sans données, suivi de 8 colonies de mise bas et recherche de nouvelles colonies

2014 : 2 nouvelles colonies de petit rhinolophes

Autres espèces d'intérêts communautaire :

Différentes espèces animales d'enjeu communautaire non intégrées au DOCOB sont cependant présentes sur le site et nécessite à ce titre de développer nos connaissances sur leur répartition. Il s'agit notamment de l'Agrion orné et de mercure, du Cuivré des marais, du Lucane cerf-volant en ce qui concerne les insectes, mais également du Triton crêté et de la Cigogne noire également.

Les suivis scientifiques :

A l'heure actuelle, seul un suivi de la mare de Vaux est réalisé.

Il apparaît comme indispensable de mettre en place des suivis afin d'évaluer l'impact des mesures de gestion contractualisées, à minima sur les contrats les plus impactants : curage de mares et réouverture de pelouses sèches.

Une réflexion est également à mener sur la mise en place d'indicateurs d'évolution des populations de Sonneur à ventre jaune, d'Écrevisse à pattes blanches et des chiroptères, ainsi que pour les habitats d'intérêt communautaire.

Gestion administrative et financière du site :

L'animation du DOCOB est financé à 100% par l'État et l'Europe, via le FEADER. Pour obtenir ces enveloppes, les demandes de financement et de paiement sont donc réalisées par la Communauté de Communes.

L'année 2015 a été particulièrement difficile puisqu'il a fallu renouveler plusieurs demandes de financement au cours de second semestre.

Mme Barnel, de la DDT, explique que l'année 2015 marquait le renouvellement de la programmation FEADER, ce qui a engendré des bouleversements et plusieurs modification de procédure et formulaires.

Année	Budget réalisé
2013	98 441,05 €
2014	88 594,38 €
2015	78 305,93 €

État d'avancement vis-à-vis des enjeux de conservation :

Code OBJ	Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Code objectif opérationnel	Priorité de l'OBJ	Réalisation au 01 01 16
A	Préserver et restaurer le bocage	Maintenir les linéaires de haies, talus, murets et les arbres en zones agricoles	A1	1	MAE - EI
		Maintenir les linéaires de haies, talus et murets en zone rurale	A2	2	X
		Maintenir les talus et murets en forêt	A3	2	X
B	Préserver et améliorer la gestion des zones humides	Améliorer la qualité du bocage sur les territoires de chasse des Grand Rhinolophe, Vespertilion à oreilles échancrées, Petit Rhinolophe, Grand Murin	A4	1	MAE - EI
		Maintenir le fonctionnement hydrique des sources, suintements et zones humides en zones agricoles	B1	1	MAE - EI
		Maintenir un pâturage extensif sur les zones humides en zones agricoles	B2	1	MAE
		Maintenir l'ouverture des zones humides en zones agricoles par entretien mécanique	B3	2	MAE
		Maintenir ou adapter la gestion des rigoles de drainage	B4	1	MAE
		Maintenir les zones humides en forêt	B5	1	X
		Créer des milieux de substitution (habitats de reproduction du sonneur : ornière, fossés) lors de l'aménagement de dessertes forestières	B6	2	X
		Adapter ou créer des zones de substitution (habitats de reproduction du sonneur : ornière, fossés) lors des travaux sylvicoles et des travaux d'exploitation	B7	2	X
Adapter l'entretien des plans d'eau aux enjeux de préservation de la biodiversité	B8	3	X		
C	Maintenir les prairies naturelles pâturées	Maintenir un pâturage extensif sur les zones agricoles	C1	1	MAE
		Maintenir les prairies pâturées sur les territoires de chasse des Grand Rhinolophe, Vespertilion à oreilles échancrées, Petit Rhinolophe, Grand Murin	C2	1	MAE - EI
D	Préserver la qualité morphologique des ruisseaux à Ecrevisse à pattes blanches	Aménager les berges des ruisseaux pour éviter le piétinement du bétail dans le lit des ruisseaux	D1	1	MAE
		Maintenir le profil en long des ruisseaux	D2	1	MAE - EI
E	Maintenir les ripisylves	Préserver le lit naturel des ruisseaux	D3	1	MAE - EI
		Maintenir les ripisylves et améliorer leur qualité	E1	1	MAE
		Limiter les substitutions avec des essences non-autochtones sur les forêts des territoires de chasse des Grand Rhinolophe, Vespertilion à oreilles échancrées, Petit Rhinolophe, Grand Murin	F1	2	X
F	Favoriser une gestion et une exploitation forestières qui permettent le maintien de la biodiversité	Favoriser l'ouverture des peuplements (cloisonnements, coupes)	F2	2	X
		Maintenir et augmenter le nombre d'arbres à cavités (sénescents)	F3	2	Contrats forestier
		Maintenir les forêt feuillues autour des gîtes et cavités de Barbastelle	F4	2	X
		Favoriser les traitements irréguliers	F5	3	X

Code OBJ	Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Code objectif opérationnel	Priorité de l'OBJ	Réalisation au 01 01 16
G	Maintenir les habitats d'intérêt communautaire	Maintenir la surface d'habitat d'intérêt communautaire à enjeu prioritaire	G1	1	X
		Assurer la préservation des sols en évitant le tassement lié au passage d'engins lourds sur les habitats humides	G2	3	X
		Maintenir les dynamiques alluviales et les variations de niveau d'eau pour les habitats de zones humides	G3	2	X
H	Maintenir la typicité des habitats d'intérêt communautaire	Maintenir ou adapter les pratiques agricoles favorables au maintien de la typicité des habitats d'intérêt communautaire	H1	1	MAE
		Surveiller et lutter contre le développement des espèces envahissantes	H2	3	X
		Eviter la substitution d'essences dans les habitats forestiers	H3	2	X
I	Assurer la mise en œuvre du DOCOB	Coordonner et suivre les actions engagées	I1	1	Animation
		Evaluer l'état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire du site	I2	1	Suivis
		Adapter le DOCOB en fonction des nouveaux enjeux et des nouvelles politiques publiques	I3	1	Veille
J	Valoriser, sensibiliser et informer	Communiquer informer, éduquer et sensibiliser sur la démarche Natura 2000 et la préservation de la biodiversité (espèces et habitats) auprès des acteurs du territoire et du grand public	J1	2	Communication - Animation pédagogique
K	Veiller à la cohérence des politiques publiques	Assurer la cohérence de l'ensemble des projets, programmes, politiques publiques et aides sur le site Natura 2000	K1	1	Suivi des politiques - Veille
		Améliorer les connaissances sur la répartition des espèces et habitats d'intérêt communautaire	L1	1	Prospections
L	Améliorer les connaissances du site et assurer le suivi	Définir l'état et les enjeux de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire non étudiés ou non retrouvés dans le cadre du diagnostic initial du présent DOCOB	L2	1	Prospections
		Assurer le suivi des espèces et habitats d'intérêt communautaire	L3	2	Suivis
		Etudier la fragmentation des populations d'Ecrevisse à pattes blanches	L4	3	Suivis

État d'avancement vis-à-vis du calendrier prévisionnel :

Code	Action	Calendrier prévisionnel						Priorité
		2013	2014	2015	2016	2017	2018	
1a	Gestion des habitats de reproduction du Sonneur à ventre jaune (rigoles)	X	X	X	X			1
1b	Curage locaux des canaux et fossés dans les zones humides			X	X	X	X	2
1c	Gestion des habitats de reproduction du Sonneur à ventre jaune (mouillères)	X	X	X	X			1
2a	Gestion des mares	X	X	X	X			2
2b	Création, rétablissement ou entretien de mares ou d'étangs	X	X	X	X	X	X	2
3a	Gestion du bocage (haie - 1 côté)	X	X	X	X			1
3b	Gestion du bocage (haie - 2 côtés)	X	X	X	X			1
3c	Gestion du bocage (arbres)	X	X	X	X			2
3d	Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	X	X	X	X	X	X	1
4a	Restauration des ripisylves et de la végétation des berges	X	X	X	X			2
4b	Gestion des ripisylves (entretien)	X	X	X	X			1
4c	Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	X	X	X	X	X	X	1
5	Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt	X	X	X	X	X	X	1
6	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	X	X	X	X	X	X	2
7	Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive			X	X	X	X	3
8	Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif			X	X	X	X	2
9	Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation du site			X	X	X	X	2
10a	Lutte biologique sur maïs et colza	X	X	X	X			3
10b	Lutte biologique sur vigne	X	X	X	X			3
11a	Conservation des prairies pâturées	X	X	X	X			1
11b	Création de surfaces en herbe (faune)	X	X	X	X			3
11c	Création de surfaces en herbe (flore)	X	X	X	X			3
12a	Conservation des prairies de fauche sur sols acides	X	X	X	X			2
12b		X	X	X	X			2
13a	Conservation des prairies de fauche très courtement inondables et des prairies de	X	X	X	X			2
13b	fauche eutrophes	X	X	X	X			2
14a	Conservation des prairies et pelouses calcicoles	X	X	X	X			2
14b		X	X	X	X			2
15a	Conservation des pelouses sèches	X	X	X	X			1
15b		X	X	X	X			1
15c	Restauration des pelouses sèches	X	X	X	X			1
15d	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	X	X	X	X	X	X	1
16a	Conservation des prairies paratourbeuses et bas marais neutro-alcalins	X	X	X	X			1
16b		X	X	X	X			1
17	Conservation des mégaphorbiaies	X	X	X	X			3
18	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable			X	X	X	X	3
19	Amélioration des connaissances sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire	X	X	X	X	X	X	1
20	Suivi sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire	X	X	X	X	X	X	2
21	Mise en œuvre, évaluation et révision du Docob	X	X	X	X	X	X	1
22	Cohérence et prise en compte de Natura 2000 dans la définition des documents d'aménagement, projets, programmes et politiques publiques	X	X	X	X	X	X	1
23	Information et sensibilisation des différents acteurs et usagers	X	X	X	X	X	X	2

Perspectives pour l'animation 2016, 2017 et 2018

Organisation de la mise en œuvre opérationnelle :

	2016	2017	2018
Sensibilisation, communication			
Création plaquette de présentation du site	X	-	-
Création panneaux de présentation du site	-	X	-
Articles de presse	X	X	X
Articles revues des collectivités locales	X	X	X
Sorties grand public	X	X	X
Sorties scolaires et périscolaires	-	?	?
Animation du site Internet	X	X	X
Contractualisation			
MAEC	X	?	-
Contrats forestiers	X	X	X
Contrats « Ni-Ni »	X	X	X
Charte Natura 2000	X	X	X
Veille, conseil et appui technique			
Évaluation d'incidence	X	X	X
Suivi des politiques publiques	X	X	X
Missions scientifiques			
Prospections APP	X	X	X
Prospections BV	X	X	X
Prospections chiroptères	X	X	X
Prospections autres espèces IC	X	X	X
Suivi chiroptères	X	X	X
Suivi APP	-	-	X
Suivi BV	-	-	X
Suivi des MAE (dont mares)	X	X	X
Suivi des habitats HIC	-	-	X

Budget prévisionnel 2016 :

L'année 2016 sera marquée par des frais de personnels moins élevés (apprenti ayant fini sa formation, pas de vacation MAEC).

Une étude sur la population de chauves-souris de Brancion a été sollicitée afin d'améliorer nos connaissances sur les espèces présentes et leurs déplacements en période d'allaitement. Cette période est très sensible pour les femelles qui ont besoin de territoires de chasse « sûr » et riches en insectes à proximité de leur colonie de mise bas afin d'optimiser leurs sorties.

Le radio-pistage d'individus permettra de localiser les couloirs de déplacements et les terrains de chasse afin de les cibler prioritairement dans nos actions de contractualisation.

La réalisation de support de communication (plaquettes, panneaux d'exposition...) fait aussi parti des réalisations prévues en 2016.

Un certain nombre de petit matériel nécessaire au lancement de suivis scientifiques sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire doit aussi être acquis.

Enfin, les coûts indirects (prêt du bureau, téléphone, Internet, photocopies, affranchissement...) sont désormais compris dans un « forfait » de 15% des frais de personnels.

Une demande de financement a donc été faite comme suit :

Description	Montant total :
Prestation de service, frais de sous traitance	26 395,93 €
Dépenses de rémunération	44 780,04 €
Frais de déplacements, hébergement, restauration	3 543,58 €
Coûts indirects (15% des frais de personnels directs)	6 717,69 €
Total :	81 437,24 €

Renouvellement de la convention d'animation

En tant que président du COPIL, monsieur Bonnetain prend la parole pour annoncer qu'il faut procéder au renouvellement de la convention d'animation. Il demande si des candidats souhaitent se présenter.

M Bonnot, de la CC du Mâconnais Val de Saône, rappelle les incertitudes actuelles de limites des EPCI et déclare ne pas pouvoir prendre position dans ces conditions.

Monsieur Bonnetain annonce que la CC du Clunisois se porte candidate à sa propre succession.

Il est alors procédé au vote. La candidature de la CC du Clunisois est adoptée à l'unanimité moins une abstention. Monsieur Bonnetain est reconduit en tant que président du Comité de Suivi pour une période de 3 ans.

Un verre de l'amitié offert par la Communauté de Communes du Clunisois clôture la réunion.

Le président du COSUI

François BONNETAIN